

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 25942

Numéro SIREN : 528 951 668

Nom ou dénomination : 1000 ET UNE PROPRIETES

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2019 sous le numéro de dépôt 35100



20190351002018

DATE DEPOT : 16/05/2019

N° DE DEPOT : 35100

N° GESTION : 2010B25942

N° SIREN : 528951668

DENOMINATION : 1000 ET UNE PROPRIETES

ADRESSE : 13 bis avenue de la Motte Picquet 75007 Paris

MILLESIME : 2018

Mille et Une Propriétés

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 25 000 euros

13 bis avenue de la Motte Piquet, chez Véram - 75007 Paris

RCS Paris 528 951 668

SIRET : 528 951 668 00029

effet du présent acte
assemblée de l'associé
qui les annuels déposés le :

17 MAI 2019

Sous

25 100

Décision de l'associé unique et président du 14 mai 2019

certifie l'original

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai, à onze heures, Monsieur Michel Orivel, domicilié au 32 rue Claude Decaen, à Paris 12^{ème}, propriétaire des 250 actions, associé unique et président de la société 1000 et Une Propriétés, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de vingt-cinq mille euros, s'est réuni à son domicile.

Monsieur Michel Orivel préside l'assemblée.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérée.

Le Président met à disposition :

- l'inventaire 2018 ;
- les comptes annuels 2018.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes 2018,
- Affectation du résultat et distribution de dividendes,
- Validation de la rémunération 2018 et de la rémunération 2019 ainsi que des frais,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, connaissance prise des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice après impôts de 265 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, il donne quitus entier et définitif au président de sa gestion au titre de l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique affecte le bénéfice de 264,87 euros en réserves libres qui s'élèveront à 264,87 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

- En 2018, 18 321 € de dividendes bruts,
- En 2017, 17 861 € de dividendes bruts,
- En 2016, 20 000 € de dividendes bruts.

Cette résolution est adoptée

*certifié conforme à l'original
Y. Orivel*

TROISIEME RESOLUTION

Pour l'exercice 2018, les appointements du président sont définitivement fixés à :
39 732 euros bruts.

Pour l'exercice en cours (2019), le président a pris sa retraite au premier avril 2019.
Les appointements du président sont définitivement fixés à 7 500 €.
La société prend en charge la prévoyance et la mutuelle pendant 12 mois au titre de la portabilité.

Les frais professionnels du président seront remboursés par la société, sur justificatifs.

Le président a été remboursé de ses indemnités kilométriques réalisées avec :

- son scooter pour 7 500 Km pour 2 751,50 €
- son véhicule de tourisme personnel pour 3 500 Km pour 2 082,50 €.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

Tout pouvoir est donné au président :

- pour établir le procès-verbal consignant les délibérations et résolutions de l'associé unique,
- pour transcrire ce procès-verbal sur le registre des décisions,
- pour certifier toute copie ou extrait des procès-verbaux et délibérations de l'associé unique.

L'associé unique confère aussi tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 11h15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Signature

Président et associé unique,

Michel Orivel

Y. Orivel

Désignation de l'entreprise Société 1000 ET UNE PROPRIETESNéant *Adresse de l'entreprise 13 B AVENUE DE LA MOTTE PICOUET 75007 PARISNuméro SIRET * 5 2 8 9 5 1 6 6 8 0 0 0 2 9*entier fil conforme à l'onglet
Comptes*Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 8Exercice N-1 clos le
3 1 1 2 2 0 1 7

ACTIF IMMOBILISE	ACTIF CIRCULANT	ACTIF		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8	Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 7
		Brut 1	Net 3			
Immobilisations incorporelles		<u>Fonds commercial *</u> <u>010</u>		<u>012</u>		
		<u>Autres *</u> <u>014</u>		<u>016</u>		
Immobilisations corporelles *		<u>028</u>		<u>030</u>		
Immobilisations financières * (1)		<u>040</u>		<u>042</u>		
		Total I (5) <u>044</u>		<u>048</u>		
STOCKS		Matières premières, approvisionnements, en cours de production * <u>050</u>		<u>052</u>		
		<u>Marchandises *</u> <u>060</u>		<u>062</u>		
		<u>Avances et acomptes versés sur commandes</u> <u>064</u>		<u>066</u>		
Créances (2)		<u>Clients et comptes rattachés*</u> <u>068</u>	<u>19 103</u>	<u>070</u>	<u>894</u>	<u>18 209</u>
		<u>Autres * (3)</u> <u>072</u>	<u>712</u>	<u>074</u>		<u>712</u>
		<u>Valeurs mobilières de placement</u> <u>080</u>		<u>082</u>		
		<u>Disponibilités</u> <u>084</u>	<u>47 107</u>	<u>086</u>		<u>47 107</u>
		<u>Charges constatées d'avance *</u> <u>092</u>	<u>2 353</u>	<u>094</u>		<u>2 353</u>
		Total II <u>096</u>	<u>69 275</u>	<u>098</u>	<u>894</u>	<u>68 381</u>
		Total général (I+II) <u>110</u>	<u>69 275</u>	<u>112</u>	<u>894</u>	<u>68 381</u>
		PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *				<u>120</u>	<u>25 000</u>	<u>25 000</u>
Écarts de réévaluation				<u>124</u>		
Réserve légale				<u>126</u>	<u>2 500</u>	<u>2 500</u>
Réerves réglementées*				<u>130</u>		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		<u>131</u>		<u>) 132</u>		<u>13 775</u>
Report à nouveau				<u>134</u>		
Résultat de l'exercice				<u>136</u>	<u>265</u>	<u>4 546</u>
Provisions réglementées				<u>140</u>		
		Total I		<u>142</u>	<u>27 765</u>	<u>45 821</u>
Provisions pour risques et charges		Total II		<u>154</u>		
Emprunts et dettes assimilées				<u>156</u>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				<u>164</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés *				<u>166</u>	<u>1 576</u>	<u>1 819</u>
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		<u>169</u>	<u>13 083</u>	<u>) 172</u>	<u>39 040</u>	<u>27 906</u>
Produits constatés d'avance				<u>174</u>		
		Total III		<u>176</u>	<u>40 616</u>	<u>29 725</u>
		Total général (I + II + III)		<u>180</u>	<u>68 381</u>	<u>75 546</u>
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	<u>193</u>			(4) Dont dettes à plus d'un an	<u>195</u>	
(2) Dont créances à plus d'un an	<u>197</u>	<u>300</u>		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	<u>182</u>	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	<u>199</u>			(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	<u>184</u>	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019

Page 4

Formulaire obligatoire (article 302 X-spécies)
A N° du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise SOCIÉTÉ 1000 ET UNE PROPRIÉTÉS

DGFIP N° 2033-B 2019

Page 4

A - RÉSULTAT COMPTABLE		52 89 5166 80 0029		Exercice N° clos le 31/12/2018		Exercice N-1 clos le 31/12/2017			
				Néant	*	Néant	*		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		210			
	dont export et livraisons	215		214		214			
	Production vendue biens intracommunautaires	217		218	98 135	92 954			
	services *								
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		222			
	Production immobilisée *			224		224			
	Subventions d'exploitation reçues			226		226			
	Autres produits			230	4 61	5			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	98 597	92 959		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		234			
	Variation de stock (marchandises) * certifié conforme à l'original			236		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		240			
	Autres charges externes * : dont crédit bail : mobilier immobilier			242	39 942	31 381			
	Impôts, taxes et versements assimilés (CFE et CVAE *)	243	402	244	891	876			
	Rémunérations du personnel *			250	39 732	38 730			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	15 988	15 578			
	Dotations aux amortissements *			254		254			
	Dotations aux provisions			256		256			
	Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	1 866	1 236			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
	Total des charges d'exploitation (II)				264	98 419	87 802		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	178	5 157			
	Produits financiers			280	24	30			
	Produits exceptionnels			290		290			
	Charges financières			294		294			
	Charges exceptionnelle dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	45	45			
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinque D)	348							
	Impôts sur les bénéfices *			306	(108)	641			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	265	4 546			
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	265	314			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322	45	45			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	(108)	324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de foyers dispensés de réintégration)	249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997				
	Entreprise nouvelles (43, sectes)	986	Zone franche urbaine (43, sectes et articles A)	987	Zones restypées de la défense (44, sectes)	127	Zones de revitalisation rurale (44, sectes)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, sectes)	981	Jeune entreprise (44, sectes A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44, sectes)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44, sectes)	990	342
	Divers dont ZFA (44, quinque deces)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44, sectes)	992	350
	"Déduction exceptionnelle (art 39 deces)"	655							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1			352	202	354			
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :				360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2		370	202	372			

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
À bas du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 1000 ET UNE PROPRIETES

Néant *

528 951668 00019

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406		
		Autres	410	412	414	416		
		Terrains	420	422	424	426		
		Constructions	430	432	434	436		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446		
		Installations générales, agencements divers	450	452	454	456		
		Matériel de transport	460	462	464	466		
		Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476		
		Immobilisations financières	480	482	484	486		
		TOTAL	490	492	494	496		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506			
	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
	Matériel de transport	550	552	554	556			
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566			
	TOTAL	570	572	574	576			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,5 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
0								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :

Société 1000 ET UNE PROPRIETES

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

528951668 00029

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	1 344	652		654	449	656	894
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	1 344	682		684	449	686	894

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2	PENALITES	45
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780
		45

II	DÉFICITS REPORTABLES			III	DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982			Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits imputés	983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996		
Déficits reportables	984						
Déficits de l'exercice	860						
Total des déficits restant à reporter	870						

IV	DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives	certifie conforme à l'original		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		380	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	24 812
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	6 329
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.